



SANTE MENTALE EUROPE

SANTE MENTALE EUROPE

Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles

Tel + 32 2 280 04 68

Fax + 32 2 280 16 04

Email: info@mhe-sme.org

Site web: <http://www.mhe-sme.org>

BULLETIN N°5/2009

MAI 2009



Ce bulletin est publié avec le soutien de PROGRESS, le Programme de la Communauté Européenne pour l'Emploi et la Solidarité Sociale (2007-2013). Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission Européenne. En n'aucun cas, la Commission n'est tenue responsable de l'utilisation faite des informations contenues dans ce bulletin. Santé Mentale Europe est le Bureau de liaison de l'UE.

SME réélue au sein du Conseil d'administration du Forum Européen des Personnes Handicapées: Assemblée générale de EDF-FEPH, Athènes, du 8 au 10 mai 2009

Du 8 au 10 mai, le FEPH s'est réuni à Athènes pour son Assemblée générale ainsi que pour la réunion du Conseil d'administration. Plus de 100 membres votants y étaient présents ou représentés. Ce fut un événement productif puisque un nouveau Conseil a dû être choisi, le programme de travail approuvé et les implications budgétaires négociées et agréées. SME se réjouit cette année de l'élection, au sein du Conseil d'administration, de trois membres évoluant dans le secteur de la santé mentale: Josée Van Remoortel de Santé Mentale Europe, Athena Frangouli de CEFEC- Association européenne d'entreprise, et Erik Olsen du Réseau Européen des (ex-)Usagers et Survivants de la Psychiatrie (REUSP). L'une des priorités majeures sera d'élever le seuil minimum des besoins pour les personnes connaissant des problèmes de santé mentale et d'agir en coopération étroite avec EDF-FEPH afin de parvenir à une ratification sans réserve de la Convention de l'ONU.

Pour plus d'informations veuillez visiter le site Internet: <http://www.edf-feph.org/default.asp>

Position de SME concernant les handicaps: participation à la réunion du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 27 avril 2009

Le 27 avril, SME a pris part, avec d'autres organisations clés et actives dans le domaine des handicaps et de la santé mentale, à une réunion organisée au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Le but était de promouvoir les droits et l'implication totale des personnes handicapées dans la société au regard de la mise en application du Plan d'action du Conseil de l'Europe « Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015 ». Les discussions ont porté sur la mise en avant et la promotion, au sein du plan d'action, des droits des personnes connaissant des problèmes de santé mentale. En point d'orgue à cette réunion, Santé Mentale Europe commença l'ébauche d'un document reprenant l'ensemble de ses positions en les comparant au plan d'action et aux recommandations du Conseil de l'Europe, pour une meilleure prise en charge des problèmes de santé mentale. D'autres débats sur cette thématique auront lieu lors de la réunion du bureau du forum de coordination européenne du plan d'action 2006-2015 sur le handicap mis en place par le Conseil de l'Europe (CAHPAH). Cette rencontre se tiendra au mois d'octobre au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Lors de la réunion du 27 avril, SME était représenté par Roselyne Bourgon, responsable des questions liées aux droits de l'Homme. Pour davantage d'informations sur la position de SME concernant les questions liées aux droits de l'Homme, veuillez écrire à : roselyne.bourgon@mhe-sme.org

Informations à propos du projet « Violence à l'encontre des femmes au travail ... parlons-en! »

Le projet européen de SME « Violence à l'encontre des femmes au travail ... parlons-en! Les effets de la violence et du harcèlement au travail sur la santé mentale », créé sous le programme communautaire DAPHNE, est en place. Les partenaires nationaux s'engagent à collecter les données relatives à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail à l'égard des femmes, ainsi que leurs impacts sur la santé mentale. Ils présentent ainsi la situation selon leurs pays respectifs, avant de renvoyer le questionnaire complet à SME au mois d'août.

Le 13 mai, SME a été invité à présenter le projet lors d'un séminaire sur la Santé mentale et le genre organisé par le Projet de Soutien et la Commission Européenne à Bruxelles. Le séminaire a également fourni aux participants des informations clés sur des thèmes pertinents qui seront abordés lors de nombreuses conférences thématiques organisées afin de mettre en oeuvre le Pacte sur la Santé Mentale et le Bien-être au cours de cette année; en l'occurrence, la conférence sur la Santé mentale et l'éducation (Stockholm, 29 et 30 septembre), ainsi que la conférence sur la Prévention de la dépression et du suicide (Budapest, 10 et 11 décembre).

Les 15 et 16 juin, SME participera à une table ronde à la Commission Européenne sur l'égalité entre hommes et femmes dans une époque de changement. Ces séances aborderont, entre autres, la violence basée sur le genre et proposeront une méthode pour avancer progressivement vers le principe d'égalité. Le rapport sur la conférence sera publié dans le bulletin du mois suivant.

Pour des informations à propos des intimidations et du harcèlement sur le lieu de travail, visitez le site : <http://www.andreadamstrust.org/>

Pour des informations à propos des campagnes de prévention contre la violence à l'égard des femmes, visitez le site : <http://epacvaw.org>

Pour toute information concernant la violence sur le lieu de travail, visitez le site : <http://eurofund.europa.eu>

Mise en oeuvre du Pacte Européen pour la Santé mentale et le Bien-être, suite de la conférence de haut niveau

Le Pacte européen pour la Santé mentale et le Bien-être, lancé lors de la conférence de haut niveau « Ensemble pour la santé mentale et le bien-être » le 12 juin 2008, rentre dans sa phase de mise en oeuvre, dans laquelle les acteurs et les politiciens des cinq domaines prioritaires seront encouragés à entreprendre des actions visant à promouvoir la santé mentale, le bien-être et à prévenir les troubles mentaux. Tout cela se poursuivra en 2009 et 2010.

Le pacte sera mis en application à travers une série de cinq conférences thématiques. Chacune de ces conférences sera consacrée à une thématique spécifique. Elles seront organisées par les états membres en partenariat avec les organismes de la Commission européenne et d'autres parties prenantes.

- 27 au 30 septembre 2009 - Santé mentale de la jeunesse et de l'éducation – Stockholm, Suède
- 10 et 11 décembre 2009 – Prévention du suicide et de la dépression – Budapest, Hongrie
- 21 et 22 avril 2010 – Santé mentale des personnes âgées – Madrid, Espagne
- 8 et 9 novembre 2010 – Santé mentale dans le cadre du travail – Berlin, Allemagne
- Deuxième semestre 2009 – Combattre la stigmatisation et l'exclusion sociale – (date à confirmer)

En collaboration avec d'autres acteurs et experts, Santé Mentale Europe et ses membres sont engagés dans le processus et participent à ces événements de plusieurs façons: en réunissant des exemples d'actions et de bonnes pratiques, en participant au processus de consultation afin de préparer les documents de travail des conférences, en augmentant la prise de conscience concernant le Pacte au niveau européen, national et local, en œuvrant au renforcement des capacités et en mobilisant le soutien pour le Pacte.

Vous pouvez visiter le site Internet du Pacte sur la Santé mentale: <http://www.ec-mental-health-process.net/>.

Pour davantage d'informations sur les activités de SME relatives à la mise en oeuvre du Pacte, veuillez écrire à Mari Fresu, chargée des politiques de santé auprès de Santé Mentale Europe, à l'adresse : mari.fresu@mhe-sme.org.

Source : bulletin sur la mise en oeuvre du Pacte européen sur la Santé mentale et le Bien-être

Rapport du Parlement européen concernant l'Inclusion Active et l'adoption de l'Agenda social renouvelé

Lors de sa dernière séance plénière à Strasbourg, avant les élections d'un nouveau Parlement européen en juin 2009, le Parlement européen sortant a adopté le rapport sur la stratégie d'Inclusion Active de l'Union Européenne, proposé par Jean-Lambert, membre du Parlement européen. La recommandation sur l'Inclusion Active, qui définit les lignes directrices des politiques européennes pour un complément de ressources adéquat, des marchés du travail favorisant l'insertion ainsi qu'un accès à des services de qualité, a été adoptée par la Commission européenne en octobre 2008. Santé Mentale Europe avait contribué activement au processus de consultation de la Commission Européenne ainsi qu'au rapport du Parlement Européen. Plus précisément, SME souhaite que les groupes vulnérables au sein de la société, tels que les personnes ayant des troubles de santé mentale, souvent exclues du marché du travail, aient droit à une vie digne.

Le Parlement européen a également adopté un rapport sur l'agenda social renouvelé. Dans son rapport, le Parlement européen fait appel au Conseil et à la Commission pour réaffirmer l'importance d'une Europe sociale forte, incorporant une politique de l'emploi et sociale durable, efficace et concrète, pour faire face à la récession économique. Il fait en outre appel à la Commission pour développer un Agenda de Politique sociale ambitieux pour la période 2010-2015.

Pour la version intégrale du texte : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0241+0+DOC+PDF+V0//EN>

Le rapport complet sur l'Inclusion active et sur l'Agenda social renouvelé peut être téléchargé sur le site : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A6-2009-0263+0+DOC+PDF+V0//EN>

Désirez-vous partager des informations, annoncer quelque chose ou apporter une contribution au bulletin de SME ?

Veuillez-envoyer vos contributions à : info@mhe-sme.org